

DE ROUBAIX-TOURCOING

UN ACCORD NECESSAIRE

La collaboration ouvrière et patronale doit être effective

Les détracteurs de la loi de huit heures semblent ignorer son mécanisme et leurs critiques tombent à faux.

Notre ami Dewinne, directeur du Peuple de Bruxelles, écrit dans ce organe du Parti ouvrier belge :

Les dévastations de la guerre ont donné une importance capitale au problème de la production. Il est toujours d'actualité et ne saurait trop nous préoccuper.

La production diminuée, amoindrie, rend impossible notre relèvement économique ; elle aggrave la crise des salaires et menace les réformes les plus importantes acquises en ces derniers temps, notamment la journée de huit heures.

En ce temps-là, les grèves, quand elles étaient d'ordre purement économique, n'étaient en général qu'un nombre restreint de travailleurs et les conséquences d'une défective étaient assez facilement réparables.

Mentalité à réformer. Nous inspirant de ces pratiques d'un vaillant militant socialiste, très averti des nécessités économiques actuelles, nous estimons que la caractéristique des négociations entre organisations ouvrières et patronales est de mettre en lumière les sentiments d'humanité constatés chez beaucoup de travailleurs à l'égard de leurs employeurs.

Le temps, en effet, n'est pas éloigné où le Parlement, saisi d'intolérables abus, était amené à voter une loi destinée à permettre la vérification officielle des longueurs de tissus ouverts à domicile, afin d'éviter que la pièce d'étoffe, base du salaire, ne subisse des mesurages faussés, comme cela se voyait chaque jour dans les caves minées.

Les intéressés ont gardé de cette exploitation manifeste une rancœur bien compréhensible.

Les temps heureusement sont changés. L'évolution fut même rapide.

Il y a moins de cinquante ans, le tissage à la main acceptait, avec un mutisme résigné, un salaire de famine pour la confection d'une pièce de toile dont la longueur dépassait de beaucoup les conventions, ce qui contenait de voir mesurer sa « métrique » et sa batiste au « tambour », archaïque procédé toujours profitable au patron.

Aujourd'hui, par la marche du progrès démocratique qui a coïncidé avec la révolution industrielle dans la mécanique et la multiplication des usines et fabriques,

l'humble tisseur de nos Flandres et du Cambrésis, jadis exploité, est devenu le libre collaborateur de son employeur. Il connaît ses droits, comme les devoirs que lui impose la loi générale du travail. Mais la génération ouvrière actuelle reste persuadée que ce bienfait changeant ne fut pas facilité par le patronat, qui mit au contraire tout en œuvre pour l'enlever, en vue de maintenir ses privilèges et sa fructueuse exploitation.

Avec Dewinne, nous pensons qu'il convient de réagir contre ce sentiment de méfiance, qui nous apparaît un obstacle à la franche et loyale collaboration ouvrière et patronale, indispensable à notre renaissance économique.

La lutte peut-être sera difficile et longue, car profonde est l'impression atavique des siècles de souffrances et de misères injustement endurées par le Proletariat producteur.

Tout permet pourtant de prévoir que la pratique des conventions collectives finira par triompher d'un état d'esprit nuisible à l'intérêt général, en donnant aux ouvriers groupés dans leurs organisations syndicales l'assurance de la défense de leurs droits et de la validité des accords intervenus.

Un éboulement énorme a fait deux victimes. Mercredi 3 mai, vers 12 h. 30, un terrible éboulement s'est produit à la fosse n. 4 bis, des Mines de Bruay, ensevelissant deux ouvriers.

Un jeune ouvrier a été décapité par un train. Le même jour, vers 6 h. 50 du matin, l'acrobate Arthur Drisse, 17 ans, demeurant à Labevrière, chemin des Poteries, a trouvé la mort dans le carreau du travail.

Une affaire d'escroquerie aux dommages de guerre. Une importante affaire d'escroquerie aux dommages de guerre est en ce moment instruite par le parquet de Béthune.

La Seine envahit les quais de Paris. Paris, 4 mai. — Par suite des pluies persistantes de ces jours derniers, la dérive de la Seine, encombrée par le service de la navigation, n'a pu se réaliser.

Une mère s'est jetée à l'eau avec sa fille. Samedi dernier, un marinier avait retiré du canal de la Somme, à Piquigny, le cadavre d'une fillette d'une dizaine d'années, dont le corps ne portait aucune trace de violence.

Un lacher monstre de pigeons voyageurs. Beauvais, 4 mai. — A Compiègne a eu lieu, un lâcher de 20.000 pigeons voyageurs, venant de Belgique. Le transport de ces oiseaux avait nécessité 175 wagons.

Tragique soir de crime Belle nuit d'amour

Une femme fit assassiner son mari par son amant

Reims, 4 mai. — Hier, la Cour d'assises de la Marne avait à juger une affaire d'assassinat précédée d'une tentative d'empoisonnement, particulièrement dramatique. Trois prévenus étaient au banc des accusés.

Le mort ne venant pas, un conseil de famille auquel assistaient Legrand, la femme Lézy et sa mère, la femme Robert, décida qu'on n'attendrait pas l'effet du poison, et le 20 septembre 1921, la femme Lézy arma le bras de son amant, Legrand. Celui-ci alla attendre sur la route le passage du mari rentrant chez lui à bicyclette et l'abattit de deux coups de feu.

Les vols à la Mairie de Nœux-les-Mines. Un mandat d'amener contre le maire a été exécuté hier.

Des vols mystérieux répétés. Au cours d'une réunion qu'il tint en juin 1921, le Conseil municipal de la ville de Nœux, décida de former un Conseil d'administration pour l'achat d'une plaque commémorative aux morts de la commune.

Mais l'Amérique permettra-t-elle...? La conférence de Gênes n'intervenait pas dans cette question de pétrole, la chose n'aurait pas toute seule. De source certaine, on peut dire que l'Amérique est décidée à ne pas le permettre.

Le prix des blés a encore sensiblement augmenté. La question du prix du pain se pose donc à nouveau.

Après la catastrophe. Reims, 4 mai. — L'enquête ouverte sur le grave accident qui s'est produit mardi soir au gare de Rilly-Semuy ayant précisé certaines responsabilités, le chef de gare de Rilly-Semuy, M. Gustave-Jean Lécier, 41 ans, père de cinq enfants, a été arrêté et inculpé d'homicide involontaire.

Le temps d'aujourd'hui. Vents d'ouest à nord, ouest modérés, temps nuageux à très nuageux, belles éclaircies mais ondes, température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sans abaissement plus.

Sinistres malfaiteurs Voleurs et assassins

La bande de la Villette va exposer ses forfaits

Paris, 4 mai. — L'instruction des crimes de la bande de la Villette vient d'être close par M. Lacombe.

1. Assassinat de Mme Dreyfus, bouchère rue de Flandre, et vol de 94.000 francs, le 24 avril 1918 ; 2. Cambriolage de la banque Blasch et Gravelle, nuit du 18 au 19 janvier 1919 ; 3. Agression contre l'encasseuse Bosselli, à la Villette, le 21 octobre 1920 ; 4. Aggression contre l'encasseuse Mazet, la première n'ayant pas réussi, une seconde fut tentée sans succès le 11 octobre 1920 ; 5. Assassinat de Mme Desferre, caissière à la Villette, le 21 octobre 1920.

Les vols à la Mairie de Nœux-les-Mines. Un mandat d'amener contre le maire a été exécuté hier.

Des vols mystérieux répétés. Au cours d'une réunion qu'il tint en juin 1921, le Conseil municipal de la ville de Nœux, décida de former un Conseil d'administration pour l'achat d'une plaque commémorative aux morts de la commune.

Mais l'Amérique permettra-t-elle...? La conférence de Gênes n'intervenait pas dans cette question de pétrole, la chose n'aurait pas toute seule. De source certaine, on peut dire que l'Amérique est décidée à ne pas le permettre.

Le prix des blés a encore sensiblement augmenté. La question du prix du pain se pose donc à nouveau.

Après la catastrophe. Reims, 4 mai. — L'enquête ouverte sur le grave accident qui s'est produit mardi soir au gare de Rilly-Semuy ayant précisé certaines responsabilités, le chef de gare de Rilly-Semuy, M. Gustave-Jean Lécier, 41 ans, père de cinq enfants, a été arrêté et inculpé d'homicide involontaire.

Le temps d'aujourd'hui. Vents d'ouest à nord, ouest modérés, temps nuageux à très nuageux, belles éclaircies mais ondes, température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sans abaissement plus.

LE DESACCORD DE GENES

Si la délégation russe acceptait le memorandum des Alliés

M. Lloyd George poserait la question de reconnaître dès maintenant « de jure » le Gouvernement des Soviets.

Gênes, 4 mai. — Au cours des conversations qui ont eu lieu depuis deux jours entre M. Lloyd George et M. Schœner, la question se sera posée de savoir si, au cas où la délégation russe accepterait le memorandum des puissances, il ne conviendrait pas, dans un large esprit de pacification, de proposer à la Commission politique, dite des affaires russes, la nomination d'un Comité spécialement chargé d'examiner la possibilité de reconnaître « de jure » le gouvernement des Soviets.

La Belgique sera intransigeante. Anvers, 4 mai. — La décision du gouvernement français de se solidariser avec la thèse belge a provoqué une excellente impression à Bruxelles, où on attendait avec confiance la décision qui dissipe tout malentendu.

Le Bloc Franco-Belge pourrait être fortifié. Bruxelles, 4 mai. — Selon la « Libre Belgique », certains Etats, notamment la Hollande et la Suisse, pourraient fort bien, devant le bloc franco-belge de Gênes, revenir sur leur vote, ces pays ayant des intérêts de même ordre que ceux de France et de Belgique en Russie.

Le pétrole russe aux mains anglaises. Le correspondant du « Journal », à Gênes, se dit, en effet, en mesure d'affirmer que, après une durée de cinq ans renouvelable, le gouvernement a concédé au groupe pétrolier Shell-Royal Dutch, le contrôle de la production et de la vente de tout le pétrole de Russie.

Mais l'Amérique permettra-t-elle...? La conférence de Gênes n'intervenait pas dans cette question de pétrole, la chose n'aurait pas toute seule. De source certaine, on peut dire que l'Amérique est décidée à ne pas le permettre.

Le prix des blés a encore sensiblement augmenté. La question du prix du pain se pose donc à nouveau.

Après la catastrophe. Reims, 4 mai. — L'enquête ouverte sur le grave accident qui s'est produit mardi soir au gare de Rilly-Semuy ayant précisé certaines responsabilités, le chef de gare de Rilly-Semuy, M. Gustave-Jean Lécier, 41 ans, père de cinq enfants, a été arrêté et inculpé d'homicide involontaire.

Le temps d'aujourd'hui. Vents d'ouest à nord, ouest modérés, temps nuageux à très nuageux, belles éclaircies mais ondes, température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sans abaissement plus.

Un démenti anglais. Gênes, 4 mai. — Les anglais démentent la signature d'un traité sur les pétroles de Russie. Rien n'est fait, disent-ils. Il est bien vrai que trois contrats différents sont préparés, mais aucun des trois n'est signé.

Les rapports de l'Allemagne avec les Alliés. Gênes, 4 mai. — M. Lloyd George a conféré, ce matin, à la Villa de Albertini, avec MM. Wirth et Rathenau, chancelier et ministre des Affaires étrangères du Reich.

La France ne mobilise pas. Paris, 4 mai. — Dans les milieux officiels français, on dément catégoriquement l'information télégraphique de Gênes à un journal anglais, relative à la mobilisation des classes 1918 et 1919 en prévision d'opérations dans la Ruhr, au cas où l'Allemagne n'aurait pas le 31 mai exécuté ses obligations.

L'Allemagne pourra payer son échéance du 31 Mai. Le correspondant du « Daily News », à Berlin, télégraphie qu'en raison du résultat du régime fiscal, durant l'année financière qui a pris fin le 1er mars, on s'attend à ce que le gouvernement allemand, soit en mesure de déclarer vers la fin de mai, qu'il possède une somme liquide correspondant au montant réclamé par les Alliés.

L'Allemagne dément l'accord militaire germano-russe. L'ambassade d'Allemagne, communiquant la note suivante :

La France adhérait sous réserve au pacte de non-agression. Paris, 4 mai. — Le Conseil de Cabinet s'est réuni ce matin à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Après la catastrophe. Reims, 4 mai. — L'enquête ouverte sur le grave accident qui s'est produit mardi soir au gare de Rilly-Semuy ayant précisé certaines responsabilités, le chef de gare de Rilly-Semuy, M. Gustave-Jean Lécier, 41 ans, père de cinq enfants, a été arrêté et inculpé d'homicide involontaire.

Le temps d'aujourd'hui. Vents d'ouest à nord, ouest modérés, temps nuageux à très nuageux, belles éclaircies mais ondes, température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sans abaissement plus.

1923 verra sûrement disparaître les "coupures"

Paris, 4 mai. — Le ministre des finances s'est rendu hier aux ateliers que la direction de la Monnaie vient d'installer à Vincennes pour la frappe des jetons de bronze d'aluminium.

La frappe mensuelle — tant à Paris qu'à Vincennes — s'élève actuellement à 10 millions de francs ; à partir du mois de juillet, elle atteindra 24 millions. A la fin de l'année, le total des frappes atteindra vraisemblablement 290 à 295 millions de francs.

Comme le montant des petites coupures émises par les Chambres de commerce excède pas beaucoup 300 millions de fr., on voit que, dans les premiers mois de 1923, ainsi que nous l'avons annoncé, la quantité de jetons émis permettra le retrait presque complet des petites coupures.

La fondation Carnegie va reconstruire Fargniers

New-York, 4 mai. — La Fondation Carnegie, pour le Paix Internationale, a annoncé qu'elle donnerait environ 500.000 francs pour la reconstruction de la commune française de Fargniers, département de l'Aisne.

Fargniers a été totalement détruite pendant la guerre et, à l'heure actuelle, il ne reste pas une maison debout. Ses 3.000 habitants d'avant-guerre ont été réduits à moins d'un millier et ils vivent tous dans les baraques.

Une mère s'est jetée à l'eau avec sa fille

Samedi dernier, un marinier avait retiré du canal de la Somme, à Piquigny, le cadavre d'une fillette d'une dizaine d'années, dont le corps ne portait aucune trace de violence.

Mercredi matin, en lisant le signalement de la noyée, M. Miette, employé, fut frappé de sa ressemblance avec celui de sa petite-fille, âgée de 10 ans, qui, dans la soirée du 11 avril, était partie de chez lui, accompagnée de sa mère, Mine veuve Glachant, née George Miette, 37 ans. Depuis, il avait recherché en vain la mère et l'enfant.

Le jour de son départ, elle avait emmené sa fillette, sous prétexte de la conduire à la fête, mais n'avait pu réussir, heureusement, à se faire accompagner de son jeune fils, âgé de 13 ans.

Donc, aussitôt après avoir lu le signalement, M. Miette se rendit à Piquigny. La fillette ayant été inhumée, on ne put lui présenter que les vêtements et les chaussures qu'elle portait, et que M. Miette reconnut formellement pour être ceux de sa petite-fille.

Quant à la mère, il est malheureusement certain qu'elle s'est jetée volontairement à l'eau. On suppose qu'elle s'était entraînée à nager dans le canal, sans laisser le temps à la jeune enfant de résister. Jusqu'à présent le corps de la mère n'a pas encore été repêché.

Un lacher monstre de pigeons voyageurs

Beauvais, 4 mai. — A Compiègne a eu lieu, un lâcher de 20.000 pigeons voyageurs, venant de Belgique. Le transport de ces oiseaux avait nécessité 175 wagons.

Une affaire d'escroquerie aux dommages de guerre

Une importante affaire d'escroquerie aux dommages de guerre est en ce moment instruite par le parquet de Béthune.

Le secrétaire de mairie, M. V..., ayant eu connaissance du déficit survenu dans la caisse, invita les employés, ses collègues, à se réunir pour opérer le remboursement. Ceux-ci acquiescèrent.

Les restes de Drisse furent transportés à l'hôpital Sainte-Barbe, tandis qu'on procédait avec ménagements sa famille à Labevrière.

La Seine envahit les quais de Paris

Paris, 4 mai. — Par suite des pluies persistantes de ces jours derniers, la dérive de la Seine, encombrée par le service de la navigation, n'a pu se réaliser. On prévoit pour aujourd'hui une nouvelle hausse d'environ 20 centimètres.

Les bateaux parisiens ne fonctionnent pas aujourd'hui, et le trafic par voie d'eau est en grande partie interrompu sur la Seine.

Les eaux ont envahi la plupart des quais, près du Pont-Royal, notamment. Le square du Vert-Galant n'est pas encore envahi par le fleuve.

Le prix des blés a encore sensiblement augmenté

La question du prix du pain se pose donc à nouveau.

Après la catastrophe. Reims, 4 mai. — L'enquête ouverte sur le grave accident qui s'est produit mardi soir au gare de Rilly-Semuy ayant précisé certaines responsabilités, le chef de gare de Rilly-Semuy, M. Gustave-Jean Lécier, 41 ans, père de cinq enfants, a été arrêté et inculpé d'homicide involontaire.

Le temps d'aujourd'hui. Vents d'ouest à nord, ouest modérés, temps nuageux à très nuageux, belles éclaircies mais ondes, température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sans abaissement plus.

Un écart de 4 milliards dans le budget de 1923

Le ministre des Finances va proposer une série de mesures.

Après la catastrophe. Reims, 4 mai. — L'enquête ouverte sur le grave accident qui s'est produit mardi soir au gare de Rilly-Semuy ayant précisé certaines responsabilités, le chef de gare de Rilly-Semuy, M. Gustave-Jean Lécier, 41 ans, père de cinq enfants, a été arrêté et inculpé d'homicide involontaire.

Le temps d'aujourd'hui. Vents d'ouest à nord, ouest modérés, temps nuageux à très nuageux, belles éclaircies mais ondes, température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sans abaissement plus.

Après la catastrophe

Le chef de gare de Rilly-Semuy et un employé ont été arrêtés.

Reims, 4 mai. — L'enquête ouverte sur le grave accident qui s'est produit mardi soir au gare de Rilly-Semuy ayant précisé certaines responsabilités, le chef de gare de Rilly-Semuy, M. Gustave-Jean Lécier, 41 ans, père de cinq enfants, a été arrêté et inculpé d'homicide involontaire.

Le temps d'aujourd'hui. Vents d'ouest à nord, ouest modérés, temps nuageux à très nuageux, belles éclaircies mais ondes, température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sans abaissement plus.

La situation de notre Trésorerie

S'expliquant sur la situation de la Trésorerie, M. de Lasteyrie a signalé que la réduction du taux d'intérêt des Bons de la Défense nationale se traduirait par une économie de 250 millions, sans avoir ni à la souscription de ces Bons.

Il a ajouté que la liberté du marché des rentes serait prochainement étendue aux rentes 5 % amortissables et aux rentes 6 %.

Il est intéressant de noter que les rentes pour lesquelles le marché vient d'être ouvert se soutiennent par le simple jeu des opérations faites par la clientèle française et étrangère.

En ce qui concerne les Bons de la Défense Nationale, le ministre a fait connaître les mesures qu'il a prises pour organiser...